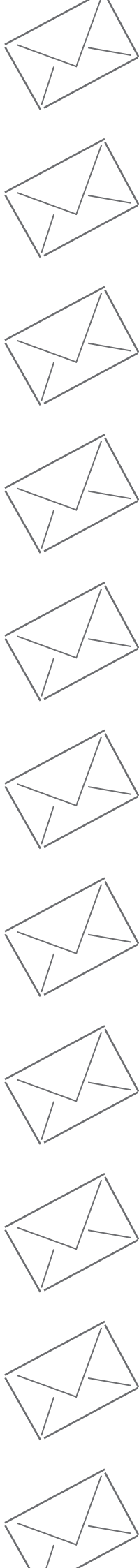


# votation CITOYENNE

du lundi 16 octobre

au dimanche 22 octobre



## « Etes-vous pour le DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS aux élections locales ? »

L'an dernier, la campagne "Votation citoyenne" a rencontré un important succès auprès de la population. A Paris notamment, plus de 20 000 personnes, dont 4 500 dans le seul 14<sup>e</sup> arrondissement, ont participé à cette consultation populaire. Pour les citoyens, le droit de vote et d'éligibilité pour les résidents étrangers est devenu une question qui mérite d'être débattue.

En effet, pourquoi maintenir les résidents non européens à l'écart du droit de vote et d'éligibilité en France, alors qu'ils participent à la vie économique, sociale et culturelle de la cité, cotisent, payent des impôts et des taxes? Dès lors, ne sont-ils pas concernés comme tous par la vie de la cité et par le "vivre ensemble" ?

Reconnaître le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales aux premières générations d'immigrés, c'est renforcer auprès de tous la conscience citoyenne et les valeurs d'Égalité, de Fraternité et de Liberté.

En 2000, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi qui accorde le droit de vote à tous les résidents étrangers

pour les élections municipales, mais le Sénat a refusé d'examiner ce texte.

Pourtant, dans l'Union européenne, 17 Etats sur 25 ont une législation plus avancée que la nôtre. L'Espagne s'apprête à faire un pas en avant en ce sens, la

question est débattue en Italie. En Belgique, ce 8 octobre, les résidents étrangers participent pour la première fois aux élections municipales... La France sera-t-elle le dernier pays européen à donner le droit de vote à tous ses résidents?

La période 2007-2009, avec les élections présidentielle, législatives, locales et européennes, est riche en occasions de parti-

ciper à la vie politique. Il est donc important que tous ceux qui y ont déjà droit s'inscrivent sur les listes électorales.

Cette période est aussi particulièrement favorable pour interpeller les organisations politiques, les candidats et les élus sur l'élargissement du droit à la citoyenneté. C'est pourquoi, cette année encore, tous les habitants de ce pays sont appelés à participer à la "Votation citoyenne", du 16 au 22 octobre.



### Nous vous appelons à vous exprimer EN METTANT UN BULLETIN (POUR OU CONTRE) dans l'urne lors de l'opération « Votation citoyenne ».

LE COLLECTIF **VOTATION CITOYENNE PARIS 14** est constitué de citoyen-ne-s résidant dans l'arrondissement, d'associations et de formations politiques du 14<sup>e</sup>: les Alternatifs Paris Sud, Attac, Collectif antilibéral, Collectif des citoyens du 14<sup>e</sup>, Démocratie et courage, FCPE, journal "La Page", LCR, LDH 14<sup>e</sup>-6<sup>e</sup>, le Lorem, MJS 13<sup>e</sup>-14<sup>e</sup>, Mrap 14<sup>e</sup>-15<sup>e</sup>, le Moulin, le Moulin à café, PCF, PS, Tamazgha, Union syndicale Solidaires, Union des Tunisiens pour l'action citoyenne (Utac), Urbanisme et démocratie (Udé!), les Verts... **CONTACT: 06 33 41 43 64.**

**Nous vous appelons à vous exprimer  
EN METTANT UN BULLETIN (POUR  
OU CONTRE) dans l'urne lors  
de l'opération «Votation citoyenne»  
DU LUNDI 16 OCTOBRE  
AU DIMANCHE 22 OCTOBRE**

**Café associatif (place de la Garenne):** du lundi 16 au vendredi 20 de 7 heures à 9 heures, mardi 17, mercredi 18 et samedi 21 de 16 h 30 à 18 h 30.

**Parvis de la gare Montparnasse:** du lundi 16 au dimanche 22 de 12 heures à 19 heures.

**Mairie du 14<sup>e</sup>:** lundi 16, mardi 17, mercredi 18 et vendredi 20 de 15 heures à 17 heures; jeudi 19 de 17 heures à 19 h 30; samedi 21 de 9 heures à 13 heures.

**Angle rues Raymond-Losserand/Maurice-Rouvier:** lundi 16 de 16 heures à 17 heures.

**Métro Plaisance:** lundi 16 de 17 h 30 à 18 h 30.

**Square Alain-Fournier:** mardi 17 de 16 heures à 17 heures.

**Métro Porte-de-Vanves:** mardi 17 de 17 h 30 à 18 h 30.

**Centre d'animation Vercingétorix:** mercredi 18 de 14 heures à 22 heures.

**Métro Alésia:** mercredi 18 de 17 h 30 à 18 h 30.

**Angle rues Sarette/Alésia/Tombe-Issoire:** jeudi 19 de 16 heures à 17 heures.

**Lycée François-Villon (av. Marc-Sangnier):** jeudi 19 de 16 heures à 18 heures.

**Métro Porte-d'Orléans :** jeudi 19 de 17 h 30 à 18 h 30.

**Angle rues Didot/Alésia:** vendredi 20 de 16 heures à 17 heures.

**Métro Pernety:** vendredi 20 de 17 h 30 à 18 h 30.

**Angle av. de la Sibelle/impasse Reille:** vendredi 20 de 16 heures à 17 heures.

**Marché Daguerre:** samedi 21 et dimanche 22 de 11 heures à 13 heures.

**Marché Alésia:** samedi 21 et dimanche 22 de 11 heures à 13 heures.

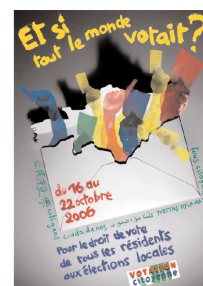
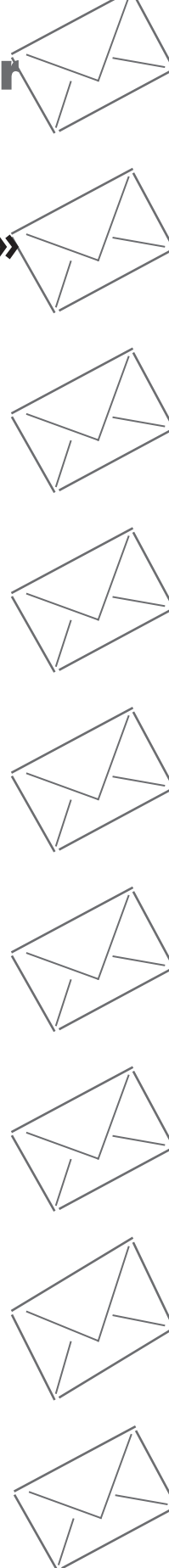
**Marché Villemain:** dimanche 22 de 11 heures à 13 heures.

**Marché Brune:** dimanche 22 de 11 heures à 13 heures.

**Foyer des Arbustes (rue des Arbustes):** dimanche 22 de 11 heures à 13 heures.

**DÉPOUILLEMENT ET PROCLAMATION  
DES RÉSULTATS**

**dimanche 22 octobre à 18 h 30,  
à la mairie annexe (26 rue Mouton-Duvernet,  
métro Mouton-Duvernet, bus 28).**



**au dimanche 22 octobre**

**Votation**

**CITOYENNE**  
**du lundi 16 octobre**